



PETITE ENFANCE

Accueillir les tout petits

Crèche Arc-en-ciel

BOULIEU-LES-ANNONAY

**PROJET D'ETABLISSEMENT
JANVIER 2024**

2024



ASSOCIATION FAMILLES RURALES ARC EN CIEL

20, rue sur la ville
07100 BOULIEU-LES-ANNONAY
04 75 67 67 79
www.arcenciel07.fr

Table des matières

Introduction

I. <u>Existence d'un texte cadre</u>	4
II. <u>Présentation des 10 principes</u>	4

Partie 1 : Présentation de l'Arc-en-ciel

I. <u>L'association</u>	7
II. <u>La crèche</u>	11

Partie 2 : Projet social et de développement durable

I. <u>L'environnement socio-économique de la structure</u>	13
II. <u>Environnement urbain et naturel</u>	15
III. <u>Les partenaires de l'arc-en-ciel</u>	19
IV. <u>Les familles accueillies</u>	20
V. <u>Les dispositions prises pour assurer le lien avec l'extérieur et la nature</u>	24
VI. <u>La démarche en faveur du développement durable</u>	27

Partie 3 : Projet éducatif

I. <u>Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants</u>	32
II. <u>Les dispositions prises pour assurer le soin</u>	33
III. <u>Les dispositions prises pour assurer le développement</u>	37
IV. <u>Les dispositions prises pour assurer le bien-être</u>	40
V. <u>Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle</u>	47
VI. <u>Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons</u> ..	50

Partie 4 : projet d'accueil

I. <u>Les différents types d'accueil de la structure</u>	51
II. <u>Les locaux</u>	54
III. <u>L'encadrement de la structure et des enfants</u>	59
IV. <u>Formation des professionnels</u>	61



L'accueil de la petite enfance, individuel ou collectif, s'est « fabriqué » au cours des années, sans grande cohérence. Ce manque d'articulation est principalement lié aux différents niveaux de décision politique intervenant dans le champ de la petite enfance.

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant se veut être LA « colonne vertébrale » des modes d'accueil. Elle permet également la prise en compte des nouveaux savoirs (neurosciences, compétences psychosociales...) dans l'accueil du jeune enfant.

Cette charte fait suite au rapport GIAMPINO réalisé en 2016 par plus de 120 experts de la petite enfance et des familles.

Cette charte est un outil pratique qui synthétise le rapport GIAMPINO afin qu'il soit accessible et compréhensible.

I. Existence d'un texte cadre

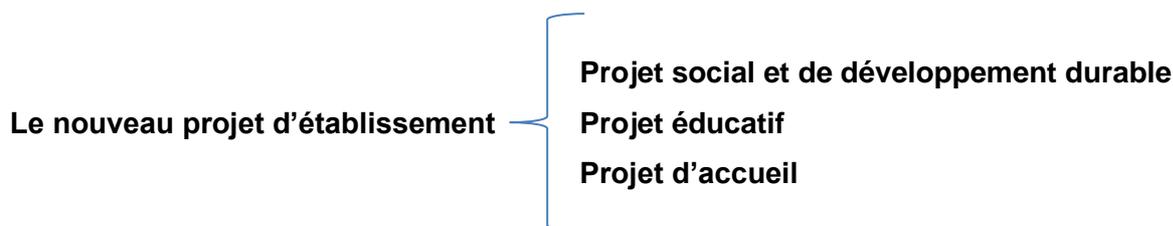
La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi. Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil individuels ou collectifs. Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille.

II. Présentation des 10 principes

Prise par arrêté ministériel, la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant énonce 10 principes favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Ces principes sont autant d'axes pour piloter la montée en qualité des modes d'accueil individuels et collectifs :

- En multipliant les activités culturelles, sensorielles et artistiques au sein des modes d'accueil ;
- En harmonisant et en favorisant les bonnes pratiques professionnelles auprès des enfants et des familles ;
- En impliquant les parents dans la déclinaison des valeurs éducatives et en soutenant les relations parents-professionnels ;
- En favorisant la mixité sociale et l'inclusion.

Afin d'intégrer ces 10 principes à leur pratique, les établissements d'accueil de jeunes enfants ont dû mettre à jour leur projet. Le nouveau projet d'établissement doit inclure : le projet social et de développement durable, le projet d'accueil et le projet éducatif. Chaque sous-projet se doit d'intégrer plusieurs principes de la charte :



Projet social et de développement durable : principes 1, 2, 3, 6 et 8

- Modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et modalités de participation des familles

Le projet d'accueil : principes 4, 9, 10

- Prestation d'accueil, durée...
- Modalité d'accueil du handicap
- Professionnelles mobilisées
- Analyse des Pratiques Professionnelles + formation + apprentissage

Projet éducatif : principes 5, 7 et 8

- Dispositions prises pour assurer le développement, l'éveil (notamment l'éveil culturel) et l'égalité fille-garçon

Afin d'assurer une certaine cohérence sur le territoire les structures petite enfance du nord-Ardèche ont fait le choix d'amorcer la réflexion sur ces 3 projets à des niveaux différents :

- Projet social, à l'échelle de l'agglomération
- Projet éducatif, au niveau des valeurs défendues par les associations du territoire
- Projet d'accueil, en interne aux structures

En parallèle, chaque membre de l'équipe a participé activement à la réalisation du présent projet d'établissement. Un travail intense de réflexion et de collaboration donnant à chacune la possibilité de réfléchir à sa conception de l'accueil. L'expérience professionnelle, les compétences ainsi que la remise en question individuelle et collective ont été indispensables à l'écriture du projet. Nous avons choisi de faire de notre Projet d'établissement un outil concret et pratique qui explique comment nous mettons en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant au sein de notre crèche Arc-en-ciel. Nous le remettons régulièrement à jour, afin qu'il soit le reflet de notre travail quotidien.



I. L'association

L'Arc-en-Ciel est une association loi 1901, créée en 1962, affiliée au mouvement Familles Rurales.

« Le but essentiel de l'association est de rassembler les familles et les personnes vivant en milieu rural et d'assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

L'association définit ses actions dans le cadre de son projet, régulièrement actualisé. Elle peut intervenir dans tous les domaines concourant à l'amélioration de la qualité de vie des familles, à l'animation et à l'attractivité des territoires ruraux, périurbains et urbains, ainsi qu'au développement de la vie associative (...) » Article 5 des statuts.

L'association propose de nombreux services visant à accompagner les habitants du territoire à "l'émancipation à travers la collectivité" !

L'association appartient à chaque usager. Elle est pilotée par un Conseil d'Administration composé d'adhérents bénévoles, réélus par tiers tous les ans lors de l'Assemblée Générale qui se déroule durant le deuxième trimestre.

Dans le cadre de son projet associatif et de ses conventions partenariales avec la CAF, le Conseil Départemental de l'Ardèche, l'agglomération « Annonay Rhône Agglo » et les mairies de Boulieu-lès-Annonay, Savas, St Marcel-lès-Annonay et St Clair, l'Arc-en-Ciel assure l'organisation des services suivants :

- Un établissement d'accueil de jeunes enfants - EAJE
- Un restaurant scolaire sur la commune de Boulieu les Annonay.
- Des garderies périscolaires sur la commune de Boulieu les Annonay.
- Deux accueils de loisirs : un maternel et un élémentaire sur les communes de Boulieu et Saint Marcel (selon les périodes).
- Un accueil périscolaire le mercredi sur la commune de Boulieu-lès-Annonay,

Afin d'assurer une continuité éducative pour les enfants, des passerelles entre nos différents services sont mises en place. Elles garantissent des transitions adaptées au rythme de l'enfant.

1.1. La gouvernance de l'association

1.1.1. L'Assemblée Générale

C'est une instance décisionnelle. Espace d'échanges et de choix d'orientations, tous les membres adhérents réunis votent et approuvent :

- les statuts ou les modifications de statuts
- le bilan moral
- le rapport d'activités
- le compte de résultats
- le budget prévisionnel,
- discutent et fixent les orientations, ...

Ils élisent le Conseil d'Administration.

1.1.2. Le Conseil d'Administration

C'est un organe décisionnel. Le nombre de ses membres est déterminé dans les statuts.

Il met en œuvre les projets et orientations votés en AG, il vote les propositions faites par le bureau.

1.1.3. Le Bureau

C'est l'organe exécutif issu du Conseil d'Administration

Le Bureau, tel que défini à l'article 18 des statuts de l'association, exerce les fonctions qui lui sont dévolues par le Conseil d'administration. Il exécute les décisions prises par le Conseil et expédie les affaires courantes.

Il participe à la préparation des travaux et des orientations à soumettre au Conseil et au suivi de la gestion des comptes.

Ses membres :

- un(e) Président(e)
- d'un(e) Secrétaire
- d'un(e) Trésorier(e)
- d'un à trois Assesseurs

La liste nominative est affichée sur le tableau d'information dans l'entrée de la structure.

► **Le Président (ou la Présidente)**

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile.

Garant de son objet tel que précisé dans les statuts, et dans le respect des orientations fixées par l'assemblée générale, il est responsable de la gestion et de l'administration de l'association (en particulier les entrées et sorties de personnels) ; il veille au partage des responsabilités entre les membres du conseil d'administration ; il peut déléguer ses pouvoirs aux membres majeurs du conseil d'administration.

Le président,

- est le représentant juridique de l'association, et est responsable civilement, administrativement et pénalement.
- n'a aucun pouvoir de décision seul
- préside l'Assemblée Générale : pour valider les comptes, les bilans, les rapports d'activités, les orientations et les grands projets de l'Association.
- anime et coordonne le Conseil d'Administration et le bureau pour piloter les projets de l'Association, garantir la gestion du service et traiter les problèmes s'il y a lieu.
- favorise l'expression de tous les membres, en animant les réunions et en distribuant la parole.
- fait une synthèse des discussions, et dégage la décision majoritaire ou la soumet au vote.
- est un « chef d'orchestre » dont le rôle est de rechercher l'harmonie de l'association ; il est garant de la circulation de l'information en restituant aux intéressés (membre du CA, adhérents, partenaires) les informations qui les concernent.
- organise et délègue
- est garant du respect des statuts de l'Association.
- a autorité hiérarchique sur le personnel dans le cadre de la convention de travail applicable.

Le président travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'établissement afin :

- d'analyser les problèmes de sécurité et de fonctionnement
- de garantir les relations avec la collectivité territoriale, la CAF, la PMI...
- de rechercher de subventions, fournisseurs...
- d'assurer la gestion du personnel (embauche, formation, motivation...)

Avec la directrice de l'EAJE, il est le garant de la bonne mise en œuvre du règlement de fonctionnement.

► **Le Trésorier (ou la Trésorière) :**

Il est responsable du budget, avec le Président, il :

- assure le suivi des comptes bancaires.
- supervise les comptes avec le comptable de l'Association.
- effectue le paiement des salaires et des factures.
- s'assure du suivi de l'encaissement des factures et des paiements
- signe les chèques
- veille à la tenue comptable
- suit l'envoi des bulletins de salaires et des charges salariales
- effectue le suivi de trésorerie
- établit le compte de résultat et le bilan avec le Président, la directrice de l'EAJE et le cabinet comptable.

► **Le Secrétaire (ou la Secrétaire) :**

- Rédige les comptes-rendus des différentes réunions (Assemblée Générale ordinaire, Bureau).
- S'assure de l'envoi des convocations aux réunions (Assemblée générale, Conseil d'Administration, bureau) après avoir établi l'ordre du jour avec le Président (en tenant compte des demandes du conseil d'administration)
- S'assure de la rédaction des Procès-Verbaux de réunions, et de leur transmission aux intéressés.
- S'assure de la rédaction et de la diffusion des bilans d'activités auprès des institutions en collaboration avec le directeur de la structure, et le trésorier.
- Veille à l'envoi des dossiers de demande de subventions, en collaboration avec le trésorier, le président (ou adjoints) et le directeur

► **Les parents élus** (représentent l'ensemble des parents membres de l'association) :

- Peuvent être sollicités par les autres parents pour soumettre une idée ou question au conseil d'administration.
- Peuvent être sollicités par l'association pour participer à l'organisation d'un évènement, d'une fête...
- Administrent l'association, participent à des commissions dont ils sont responsables (formation des salariés et des bénévoles, ressources humaines... travaux, projets ...
-

1.2. Budget de fonctionnement

Pour le fonctionnement de l'EAJE, l'Association dispose des modes de financement suivants :

- Une subvention annuelle de la CAF
- Une subvention annuelle d'Annonay Rhône-Agglomération
- La participation financière des parents
- Autres : aide au surencadrement dans le cadre de l'accueil d'enfant(s) porteur(s) de handicap

Les principaux postes de dépenses sont les frais de personnel (79% des charges annuelles) et les achats (alimentation, couches, produits d'entretien...)

II. La crèche

Association Familles Rurales Arc-en-ciel

20, rue sur la ville

07100 Boulieu-Lès-Annonay

04 75 67 67 79 / 06 64 99 44 91

creche.boulieu@outlook.fr

<http://www.arcenciel07.fr>

Notre établissement fonctionne conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique Article R.2324-18 à R. 2324-24, autorisation délivrée par le Président du Conseil Départemental, après avis du maire de la commune d'implantation et avis d'ouverture suite à l'évaluation des locaux et leur aménagement par le médecin responsable du service départemental de Protection Maternelle et Infantile.

Il est conforme également aux dispositions relatives à l'accueil des jeunes enfants par le Code de l'Action Sociale et des familles et il est garant de l'application des instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales Lettre Circulaire Cnaf n°2014-009 du 26/03/2014. Proposant une première expérience de la vie en collectivité pour le jeune enfant, elle est un lieu d'éveil, de socialisation et d'apprentissage vers l'autonomie.

Elle a également pour mission d'accueillir des enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique compatible avec l'accueil en collectivité.

Au 01 janvier 2024, l'équipe pédagogique permanente est composée de 9 salariées :

- ✓ 1 directrice / éducatrice de jeunes enfants – Bénédicte Clot
- ✓ 1 directrice adjointe – Chloé Larnaud (en congé parental jusqu'en août 2024)
- ✓ 1 éducatrice de jeunes enfants – Manoé Moutot
- ✓ 3 Auxiliaires de puériculture – Mathilde Mourelon, Emmanuelle Barralon et Charline Arnaud
- ✓ 3 aides animatrices – Frédérique Chabert, Sophie Souteyrat et Fanny Chalton
- ✓ 1 apprentie éducatrice de jeunes enfants : Ludivine Silveira
- ✓ 1 apprentie CAP AEPE : Mélanie BRUN

La structure fonctionne aussi grâce à l'intervention de :

- ✓ 1 agent d'entretien – Solange Carrias
- ✓ 1 cuisinière – Valérie Margirier



I. L'environnement socio-économique de la structure

L'association Arc-en-ciel est située au cœur de Boulieu-Lès-Annonay, petit village médiéval appartenant à la communauté d'agglomération « Annonay Rhône Agglo ».

Annonay Rhône Agglo est née au 1er janvier 2017 de la fusion-extension entre la Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay, la Communauté de communes Vivarhône et les communes d'Ardoix et de Quintenas. Cette communauté d'agglomération est composée de 48 909 habitants (chiffres Insee 2014) pour une superficie de 316,28 km².

Annonay Rhône Agglo regroupe 29 communes du Nord Ardèche, unies afin de répondre efficacement à leurs besoins en termes d'infrastructures et d'équipements toujours plus importants. Construite sur des partenariats institutionnels, économiques et financiers, elle bâtit son projet autour de cinq missions principales :

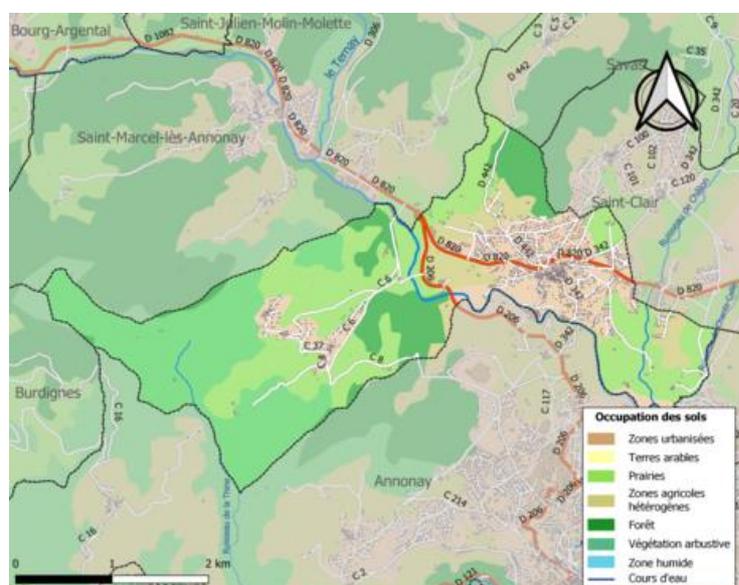
- Le développement économique : aménagement, promotion de parcs d'activités, aides à la création puis au développement des entreprises.
- La dynamisation du commerce et de l'artisanat.
- L'environnement : gestion des ordures ménagères, tri sélectif et assainissement collectif et non collectif.
- La promotion du tourisme
- L'aménagement du territoire : programme de voirie, accès aux nouvelles technologies...



En zone semi-rurale, à 3 km à vol d'oiseau au nord d'Annonay, la commune de Boulieu-Lès-Annonay se situe à moins de 30 km de Saint-Étienne, à 42 km de Valence et à 56 km de Lyon.

La superficie de la commune est de 945 hectares ; son altitude varie entre 358 et 915 mètres. Son territoire se répartit de part et d'autre de la rivière Deûme.

Dans les années 1960, l'implantation de villas s'est fortement accélérée, sur initiatives individuelles mais aussi en lotissements. Cette urbanisation s'est réalisée autour du bourg,



mais aussi en divers points de la commune. Des aménagements collectifs ont dû suivre : réseaux d'énergie, assainissement, voies de circulation, écoles... Des salles et des équipements ont dû être aménagés pour la vie associative qui s'est aussi développée.

En 2019, la commune comptait 2 376 habitants, en augmentation de 10,2 % par rapport à 2013.

II. Environnement urbain et naturel

Aujourd'hui, les problèmes d'espace contraignent à densifier l'habitat près du centre bourg. C'est ainsi qu'à proximité de son bâtiment principal, l'arc-en-ciel a vu naître il y a quelques années, un immeuble d'habitation d'une dizaine de logements.

L'accès à l'arc-en-ciel s'en est vu complétement modifié et peut parfois s'avérer difficile. Outre une desserte en transport en commun quasi inexistante et donc un accès uniquement en véhicule personnel, la structure, enclavée dans le centre village, ne dispose pas de parking attitré. L'accès à pied n'est pas non plus aisé, puisqu'il implique soit des escaliers soit un parcours très peu sécurisé sans trottoir par endroit.

Cependant, au cours de l'année 2023, des travaux d'aménagement ont vu le jour. Ils ont été réalisés par la mairie de Boulieu-lès-Annonay avec une participation d'Annonay Rhône Agglo : mise en place d'un portail pour sécuriser davantage l'accès à la structure, installation de visiophones, création de 2 places « dépose minute » pour la crèche.

A noter également, que le village est traversé d'ouest en est par la D820, (ancienne nationale 82), route avec une circulation importante ayant un impact sonore non négligeable sur la qualité de vie.

Malgré cela, la situation revêt certains avantages. A proximité des écoles, de la bibliothèque, de la MAPA et des commerces, l'Arc-en-ciel s'inscrit dans le tissu social du village et se veut être un lieu d'accueil, de communication et d'échanges. Nous pouvons avoir accès à des sentiers de découverte nature, à la via fluvia (voie verte), aux parcs (celui de la Mapa et le Lion d'or) et nous disposons d'une cour extérieure aménagée.

Les travaux d'aménagement débutés au 2^{ème} trimestre 2023 aux abords de la structure vont nous permettre d'avoir accès à un espace plus végétalisé que la cour dont nous disposons actuellement : terre, herbe, arbre, parcours nature... ce nouvel aménagement est en lien avec une réflexion plus globale portant sur l'éducation par la nature (formation réalisée en janvier 2023)



Le bâtiment principal vue de face



Vue sur le parking commun



La cour extérieure et ses aménagements



En termes de locaux, la crèche Arc-en-ciel est située au RDC du bâtiment principal de l'association. Elle dispose d'un espace d'un peu plus de 300m². Sur le même niveau se trouve également le bureau d'accueil et au niveau inférieur une salle d'activités périscolaires, un bureau et des espaces de rangement.

Le hall d'accueil de la crèche est équipé d'un plan de change et de casiers individuels. Il donne accès aux deux salles de vie : la salle framboise et la salle azur.

Les Koalas disposent de 3 dortoirs, équipés de plusieurs lits à barreaux. Les bélugas disposent d'un dortoir équipé de couchettes auxquelles les enfants y ont accès librement.

Les pandas, quant à eux, disposent d'un coin repos, aménageable avec des couchettes.

La crèche dispose également d'une cuisine accessible par la salle azur.

Les salles de jeux sont aménagées afin de répondre au mieux à l'éveil, à la curiosité et aux besoins du développement psychomoteur de l'enfant.

Depuis septembre 2023, l'équipe a choisi de se former à L'itinérance Ludique. Cette pédagogie permet aux enfants de s'épanouir en leur offrant des univers ludiques différents. Elle s'articule autour de trois grands principes : la libre circulation des enfants dans la crèche, la création d'univers ludiques et le fait que l'enfant soit auteur de son jeu. Ainsi, lors des temps d'éveil et de jeux, les groupes d'âge en tant que tels n'existent plus vraiment. Les enfants sont libres de passer d'un univers à l'autre et d'y retrouver une professionnelle qui assure un rôle de phare.

Les 6 univers auxquels les enfants pourront avoir accès selon les moments de la journée sont :

- Le palais des Bébés (espace sensoriel central)*
- L'univers motricité*

- *L'univers langagier*
- *L'univers construction*
- *L'univers symbolique*
- *L'univers créatif*

Ces univers pourront être proposés en intérieur comme en extérieur.



L'accès à la structure est possible pour les personnes à mobilité réduite.

Nous sommes conscients des limites de nos locaux et redoublons donc de vigilance quant à l'aménagement de l'espace. Nous veillons à ce que l'environnement favorise un accueil de qualité et facilite l'accès à des jeux ou activités variées.

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »¹

¹ Principe 8 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant

III. Les partenaires de l'arc-en-ciel

L'Arc-en-ciel travaille en lien étroit avec ses partenaires financiers et institutionnels :

- La CAF et la MSA
- Annonay Rhône Agglo
- Le CG07

La directrice et les éducatrices de jeunes enfants s'investissent également dans le travail de partenariat mené par le collectif petite enfance du Nord-Ardèche. Cette entité permet aux structures petite enfance de se retrouver, d'échanger, de travailler ensemble autour de projets communs (malles pédagogiques, formations communes, journées petite enfance, projet répit...)

L'équipe de la crèche s'efforce également de favoriser l'ouverture des enfants sur d'autres activités, élargir les expériences et les rencontres et favoriser la socialisation.

Afin de préparer le passage au Centre de Loisirs et à l'école maternelle l'équipe entretient des liens étroits avec le centre de loisirs, géré par la même association. Depuis plusieurs années, une passerelle existe entre la crèche et l'accueil de loisirs. Elle concerne les enfants de 2 ans1/2 à 3 ans1/2 et permet un passage en douceur d'un service à l'autre.

***« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps.
Pour moi tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et
d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »²***

Nous faisons aussi appel à des intervenants extérieurs (médiation animale, motricité, éveil musical par exemple) pour mettre en place des ateliers accessibles à TOUS les enfants de la crèche quelques soient leur âge et leur niveau de développement.

« Les partenaires locaux participent au dynamisme du mode d'accueil. »³

² Principe 2 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant

³ Principe 3 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant

IV. Les familles accueillies

4.1 La participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

« Tout enfant doit pouvoir être accueilli quel que soit sa situation ou celle de sa famille »⁴

De par le fonctionnement du guichet unique quant à l'attribution des places et sa situation géographique l'Arc-en-ciel est une structure ouverte à tous et favorise la mixité sociale dans le sens où elle permet à des personnes issues de milieux sociaux différents de se côtoyer.

La crèche possède un agrément de 21 places et accueille en moyenne 50 enfants différents par an.



RAPPEL :

Article L214-7 modifié par LOI n°2021-1774 du 24 décembre 2021

« Les différents modes d'accueil du jeune enfant mentionnés à l'article L. 214-1 contribuent à offrir des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés âgés de moins de trois ans, notamment ceux qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 262-9 ainsi que de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, comprenant le cas échéant des périodes de formation initiale ou continue y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées. »

Tous les EAJE, quel que soit le type, la catégorie ou le statut doivent se conformer à cette obligation.

⁴ Principe 1 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant



RAPPEL :

L'accueil des enfants ne doit pas s'effectuer sans implication des parents dans la mesure de leurs possibilités. Le projet éducatif de l'établissement doit être croisé avec celui des parents afin de respecter une cohérence éducative auprès des enfants.

Quelle que soit la situation, s'appuyer sur la participation des parents c'est participer à l'accompagnement de la fonction parentale dans le domaine de l'éducation, c'est encore prendre en compte les différentes situations familiales (cerner les besoins, les attentes, faire émerger de nouvelles questions) et rechercher les réponses les plus adaptées possibles, en matière de vie quotidienne, de sécurité...

L'**accueil** se définit comme la cérémonie ou présentation réservée à un nouvel arrivant, consistant généralement à lui souhaiter la bienvenue et à l'aider dans son intégration ou ses démarches.

Être « accueilli » à l'Arc-en-ciel passe donc par différentes phases. Nous en distinguons 3 : tout d'abord, le premier accueil, ou premier contact avec les parents ou futurs parents, ensuite, l'accueil individualisé et progressif, ou adaptation et enfin, les temps d'accueil journalier, lors de l'arrivée ou du départ de l'enfant.

4.2 Le premier accueil

Le tout premier contact avec la structure, qu'il soit physique ou téléphonique, est très important puisqu'il va déterminer la « première impression » et donc être à la base de la relation future qui va s'instaurer entre la famille et l'équipe. De ce fait, sa qualité doit être optimale.

L'objectif principal de ce premier contact est de donner à la famille les informations qu'elle désire et de lui expliquer les démarches à effectuer selon la situation (déposer une demande auprès du guichet unique, prendre un RDV pour l'inscription définitive...). Enfin, si la disponibilité du personnel le permet, une visite de la structure peut être proposée.

4.3 L'accueil individuel et progressif : l'adaptation

L'accueil des parents est un moment privilégié lors de l'admission progressive de l'enfant.

C'est une période qui va préparer l'enfant et ses parents à se séparer en leur permettant de faire connaissance avec l'EAJE, avec les autres enfants et avec l'équipe.

Elle est donc très importante et son bon déroulement sera une base essentielle et positive quant à l'acceptation par l'enfant d'un lieu inconnu.

Bien que l'adaptation se fasse au rythme de l'enfant et de ses parents, voici un planning de référence :

- 1er jour : rencontre parent-enfant-professionnelles. Le parent transmet les informations nécessaires à la professionnelle qui l'a accueilli pour connaître l'enfant et son rythme (fiche d'adaptation). Symboliquement, le parent passe le relais et autorise la professionnelle à s'occuper de lui.
- 2ème jour : L'enfant reste sans son parent à l'EAJE (½ heure ou plus). Le parent doit rester disponible. Si la séparation est trop dure, le parent peut rester.
- 3ème jour, et les jours suivants : L'enfant se rend à l'EAJE de façon progressive (possibilité de mise en place d'un planning).

Tout au long de l'adaptation, les parents doivent se rendre disponibles.

Progressivement, la durée est prolongée au rythme de l'enfant (et du parent) afin d'arriver à une journée complète. Au fur et à mesure, on ajoute des moments clés de la journée (un repas, une sieste, une promenade...). Les professionnelles peuvent demander, dans la mesure du possible et en accord avec les disponibilités des parents, un temps d'adaptation plus long si l'enfant en ressent le besoin.

L'adaptation est l'occasion pour l'enfant et ses parents de rencontrer les référentes puis, petit à petit, les autres professionnelles en charge de son groupe. Ce n'est donc pas une seule et même professionnelle qui s'occupe de l'enfant durant son temps à l'EAJE, mais bien l'équipe du groupe concerné.

Lors de cette période, le rôle principal des professionnelles est de **rassurer les parents et l'enfant, en étant disponibles, attentives et à l'écoute des angoisses liées à la séparation**. Dans un souci d'intimité, elles peuvent proposer aux parents un temps d'échange dans une pièce isolée du lieu de vie (bureau de la directrice ou de la secrétaire par exemple).

4.4 L'accueil au quotidien

Les relations des parents avec l'équipe sont ensuite quotidiennes, lors de l'arrivée et du départ de l'enfant, par les transmissions écrites et orales. Nous n'utilisons pas d'application d'information en temps réelle ou de webcam, ces outils étant un frein au processus de séparation et d'individualisation. Nous privilégions la communication orale et n'hésitons jamais à informer un parent en cours de la journée d'un évènement exceptionnel même si celui-ci ne nécessite pas le départ de l'enfant (légère blessure par exemple).

Ces différentes étapes, que sont le 1^{er} accueil, la période d'adaptation et l'accueil au quotidien sont intrinsèquement liées puisqu'elles vont permettre d'établir des relations de confiance avec la famille, la rassurer ainsi que l'enfant et favoriser la séparation. Afin d'assurer la qualité de

ces accueils, il est absolument nécessaire que les professionnelles adoptent une attitude souriante et avenante, et possèdent une certaine sensibilité leur permettant de s'adapter à chaque situation.

De leur côté, les parents se feront le relais des habitudes de leur enfant, des gestes qui le rassurent, des mots qui l'apaisent... dès lors qu'ils se sentiront en confiance, ils pourront également évoquer leurs angoisses, leurs difficultés et trouver du soutien auprès des professionnelles.

Chaque enfant accueilli au sein de la crèche dispose d'une fiche individuelle pour les transmissions concernant sa prise en charge quotidienne. Elle est un support aux relations entre parents et professionnelles.

**« Les familles et les professionnelles s'enrichissent réciproquement
en partageant leurs *connaissances et leurs idées*. »⁵**

4.5 Mais aussi...

Des moments d'échange sont organisés soit lors de réunions ou fêtes, soit lors entretiens individuels pour maintenir des relations de confiance avec les parents et les informer de la prise en charge de leurs enfants.

Les parents peuvent être sollicités lors des sorties pédagogiques pour aider l'équipe dans l'encadrement des enfants, pour participer à certaines animations et fêtes organisées dans le cadre de l'accueil des enfants.

« Dans un esprit de participation, qui exclut les logiques de consommateurs et de clients, les parents doivent trouver leur place dans les instances décisionnelles des modes d'accueil. »⁶

Faire le choix de l'Arc-en-ciel c'est aussi faire le choix du fonctionnement associatif, dans lequel chaque famille adhérente est partie prenante des décisions.

Selon ses disponibilités, ses envies, ses compétences, chaque parent peut s'investir de façon ponctuelle en participant à l'organisation d'évènement par exemple ou de façon plus régulière en intégrant les instances de gestion de la structure : conseil d'administration ou bureau.

Enfin, les parents peuvent s'informer sur la vie de la structure via « mon p'tit canard », le journal bimensuel de la crèche et le site internet www.arcenciel07.fr

⁵ Principe de la charte nationale d'accueil du jeune enfant

⁶ Principe 3 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant

V. Les dispositions prises pour assurer le lien avec l'extérieur et la nature

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »⁷

5.1 Le jeu extérieur

Les activités à l'extérieur sont essentielles pour le développement du jeune enfant et notamment pour son épanouissement physique et mental.

Les jeux à l'extérieur favorisent la découverte et la connexion avec la nature, encourageant l'enfant à comprendre l'environnement qui l'entoure.

Les bienfaits des activités en extérieur pour les enfants sont multiples :

- Se dépenser, se muscler et faire de l'exercice
- Développer son imagination, sa créativité, sa capacité à rêver
- Développer la confiance en soi, l'autonomie et l'assurance
- Booster leur défense immunitaire et améliorer naturellement leur santé
- Comprendre son appartenance au monde et son appréhension de l'environnement.

Jouer dans le sable est bénéfique

Sur le plan sensoriel : Ce jeu permet de stimuler le toucher à travers la découverte de nouvelle texture, mais aussi la vue lors de la manipulation.

Sur le plan moteur : le jeu dans le sable stimule la motricité fine quand l'enfant procède au transvasement.

Sur le plan intellectuel : Jouer dans le sable permet également de développer l'imagination de l'enfant. Enfin, il découvre ses premières notions de mathématiques.

Sur le plan affectif : Lorsqu'un enfant joue dans le sable, il développe une certaine autonomie ce qui lui permet de prendre des initiatives. De plus les différentes créations réalisées lui apportent de la fierté et une certaine estime de soi.

Sur le plan social : Partager le matériel et l'espace obligent les enfants à faire face à leurs premières négociations, compromis favorisant l'habilité sociale.

Le jeu dans le sable est aussi une solution d'apaisement lorsque le groupe a atteint un niveau d'excitation important suite à une activité dirigée, le fait d'aller dehors et de se poser au bac à sable apaise l'ensemble des enfants.

⁷ Principe 6 de la charte d'accueil du jeune enfant

Les jeux d'eau

Cette activité touche aux mêmes domaines de développement que ceux du jeu dans le sable. Les jeux d'eau permettent de développer des capacités tant dans le domaine social, émotionnel, cognitif et physique.

L'enfant peut affiner son habilité, accroître sa capacité de concentration, acquérir des notions de mathématiques, étoffer son vocabulaire, apprendre à partager, améliorer sa créativité et effectuer ses premières expériences scientifiques.

De plus découvrir l'eau répond à un besoin naturel et constitue une grande source de plaisir. C'est généralement une expérience sensorielle agréable !

Jouer avec une draisienne

Quels sont les intérêts de ce véhicule à deux roues sans pédales ?

Pour commencer la draisienne est un outil incontournable à l'apprentissage de l'équilibre. L'enfant va établir l'équilibre avec le poids de son corps et de très légers mouvements de ses jambes et du guidon.

La draisienne permet également de travailler sur la coordination de ses membres (d'un pied à l'autre, d'un appui à l'autre ...).

De plus, ce véhicule permet de stimuler et inciter l'enfant à tester ses propres limites et prendre des risques tout à fait mesurés, afin de gagner en confiance au niveau de ses compétences physiques.

Enfin, c'est un premier pas vers l'autonomie, en effet c'est le premier outil qui permet à l'enfant de prendre de la distance, s'éloigner aussi rapidement de ses parents, vers l'infini et au-delà !

5.2 Les sorties...

Les excursions hors de la crèche font très souvent, la joie des enfants de tous âges. La formation « éduquer dehors » mise en place dans le cadre du collectif petite enfance du nord Ardèche en janvier 2023, à conforter l'équipe quant au fait qu'il n'existe pas de mauvais temps, seulement de mauvais vêtements ! Nous avons donc choisi d'investir dans des tenus d'extérieures imperméables. Cela permet à chaque enfant d'explorer la nature qui l'entoure sans que l'adulte ait à le limiter pour des questions vestimentaires.



La découverte est l'une des principales clés du développement d'un enfant. Grâce aux sorties, l'enfant a une occasion de vivre de nouvelles expériences en dehors du cocon familial.

Cela lui permet également de découvrir de nouveaux horizons et un tout autre environnement. Ainsi, il aura l'occasion de voir un autre aspect de son monde et de son univers.

Dans son éducation, les sorties en crèche lui permettent d'apprendre autrement, avec l'aide et l'accompagnement des professionnelles de la crèche, il vivra cette découverte à sa manière et à son propre rythme.

Les sorties en crèche sont aussi une source de partage pour les enfants. En effet, les petits se partagent avant tout, la découverte de ce monde nouveau.

On découvre ensemble, on partage les nouvelles expériences, mais aussi, cela permettra de favoriser la confiance en soi de l'enfant en le rendant plus curieux.

Les sorties sont l'occasion pour nous d'aborder avec les enfants de nouvelles règles propres à l'extérieur : on tient le petit train, on marche sur le trottoir etc...

Par ailleurs, ces règles sont rassurantes pour les enfants. C'est comme une sorte de barrière à ne pas franchir pour rester en sécurité. Grâce à cela, les enfants auront moins peur d'aller dehors. En plus, avec les bonnes méthodes, on peut leur imposer ces disciplines sous forme d'amusement et de jeux.

Le but d'une sortie en crèche, c'est d'accompagner les enfants à s'ouvrir au monde. Et ce, sur leur environnement, sur les gens, sur la faune et la flore et tout ce qui les entoure. Cela

favorisera également la communication entre les enfants et tout leur entourage, la famille, les éducateurs, etc.

Mais surtout, cela permet de renforcer la complicité des enfants entre eux. Donc, à part les avantages intellectuels, les sorties en crèche garantissent également une éducation morale, sociale et psychologique pour les enfants.

Une sortie en crèche doit toujours être en lien avec un projet pédagogique.

En général, chaque sortie est centrée sur un objectif bien précis comme : une sortie au parc, au gymnase, à la bibliothèque pour investir les infrastructures de son village, une sortie à la ferme pour découvrir les animaux et les produits locaux, à la pépinière pour découvrir des plantes, au marché pour découvrir les différents fruits et légumes, etc. L'équipe pédagogique fait alors en sorte, de mettre en évidence le principal but de la sortie.

L'âge des enfants influe sur le type de sorties à la fois en termes de lieu, de durée et de moyens de déplacement.

Une sortie s'effectue toujours avec au minimum deux professionnelles de la crèche.

Il est important de solliciter les parents pour renforcer l'encadrement et leur permettre de s'impliquer dans la vie de la crèche.

La direction de l'EAJE doit être au courant de chaque détail de la sortie car, en cas d'accident, il en va de sa responsabilité. Pour les sorties en transports en commun ou en car, l'assurance de la structure doit être prévenue.

VI. La démarche en faveur du développement durable

La définition du développement durable la plus emblématique figure dans le rapport «Brundtland», de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987 : « Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ».

Nous pouvons distinguer 3 dimensions du développement durable :

→ **Le développement environnemental**, pour atténuer le changement climatique et protéger la vie et la nature,

→ **L'équité sociale**, pour s'épanouir et développer la solidarité et le vivre ensemble,

→ **Le développement économique durable**, pour produire et consommer autrement.

6.1 Le développement environnemental

Il vise à réduire les actions néfastes pour la planète afin de préserver l'écosystème, notre santé, la biodiversité et la flore.

Depuis plusieurs années, nous avons remplacé les produits d'entretien issus de la chimie par des procédés de nettoyage plus naturels : nous disposons d'un nettoyeur vapeur et nous nous fournissons en produits écologiques de la marque IDEGREEN, qui sont fabriqués en France et certifiés ECOLABEL.

Le recours aux produits naturels tels que le vinaigre ou le bicarbonate demeure une alternative.

Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants. Les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. La grossesse, la petite enfance et la puberté sont des périodes de vulnérabilité plus importantes. On retrouve les perturbateurs endocriniens dans les plastiques (phtalates, bisphénol A), dans les pesticides, les cosmétiques (paraben), dans les solvants... L'arc-en-ciel est depuis longtemps engagé dans l'amélioration de cet environnement.

Une attention particulière est notamment portée sur le mobilier. Nous privilégions le mobilier fabriqué avec du bois issu de forêts durables, des peintures et des vernis sans solvants.

Nous avons remplacé la vaisselle en matières plastiques (polycarbonate, mélamine) par des matériaux sans perturbateurs endocriniens : verre, verre trempé, inox.

Nous encourageons également les familles à fournir des biberons en verre.

Enfin, nous achetons des couches écologiques plus respectueuses de la santé des enfants : couche sans latex, avec voile intérieur en coton bio, sans parfum, sans additifs, sans TBT et film extérieur biodégradable imprimé avec des ancrs sans solvants.

6.2 Le développement économique durable

Il développe des modes de production et de consommation durables. Depuis de nombreuses années, l'Arc-en-ciel fait attention à limiter sa consommation d'énergie, de papiers...

A l'Arc-en-ciel, les services sont basés sur des procédures administratives importantes et peuvent devenir de gros consommateurs de papier si nous n'y prêtons pas attention. Des efforts ont été engagés pour réduire les impressions, privilégier le recto-verso, utiliser les anciens documents pour le brouillon... Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum, et nous recourons au maximum aux échanges de courriers par mail avec les familles. Dans ce même objectif, nous avons développé un site internet afin de faciliter l'accès à l'information

des familles, les factures sont dématérialisées, ainsi que le journal de la crèche qui est envoyé par mail.

Le bâtiment abritant la crèche un consommateur significatifs d'énergie et de fluides nécessaires à son fonctionnement : eau, électricité, chauffage. Le bâtiment datant de plus de 30 ans, son isolation n'est pas efficace. Une étude sera menée dans les mois à venir, conjointement avec les services de l'agglo et de la commune de Boulieu afin d'améliorer ce point stratégique.

Dans l'attente, des thermomètres sont installés dans chaque pièce et les radiateurs sont équipés de thermostats.

Hors période épidémique, nous utilisons uniquement du linge lavable : bavoirs, serviettes, langes, gants, surchaussures....

La serviette de toilette utilisée pour le change des enfants est conservée pour la journée sauf si elle est souillée. Cette procédure réduit le nombre de lessives et donc la consommation d'eau et de produit lessiviel.

En ce qui concerne les surchaussures, chaque famille possède sa paire, rangée et étiquetée à son nom. Elles sont lavées 1 fois par semaine.

Dès que la météo le permet, le linge sèche à l'extérieur afin de limiter l'utilisation du sèche-linge et donc réduire notre consommation d'électricité.

6.3 L'alimentation

Consommer responsable et durable c'est aussi bien manger !

Il est essentiel, dès le plus jeune âge, de construire des comportements alimentaires favorables, d'apprécier les moments d'échange et de convivialité des repas, de découvrir la subtilité et la diversité des goûts, d'éviter les excès de certains aliments.

C'est une responsabilité collective et celle de chaque famille, dans une période où l'enfant construit sa personnalité.

L'Arc-en-Ciel a fait le choix, en 2014, de créer un poste de cuisinière pour élaborer sur place les repas des enfants accueillis à la crèche.

Consciente de l'enjeu que représente l'alimentation, l'association Arc-en-Ciel a mis en place en 2020, « une commission repas », composée de parents bénévoles, membres de son conseil d'administration.

Une charte est née du travail de cette commission, elle se veut être un outil pratique tout en formalisant les décisions prises quant :

- au circuit d'approvisionnement,
- à la liste des produits achetés,
- aux recettes élaborées,

- au travail de l'équipe dans sa globalité et pas seulement de la personne en charge de la confection des repas,
- à l'environnement du repas.

La directrice est garante de l'équilibre des menus et du respect de cette charte.



Nous avons entamé notre réflexion autour du projet éducatif en questionnant les valeurs éducatives portées par les associations du territoire, à savoir les crèches Nid d'ange (St Romain d'Ay), l'Ilot câlin (Peaugres), l'Ilot marin (Serrière), structures affiliées à l'ACEPP et les crèches La compagnie des Loustics (Davezieux) et l'Arc-en-ciel (Boulieu) structures affiliées au mouvement Familles Rurales.

Nous avons organisé un temps de travail durant lequel parents et salariées des structures ont pu échanger sur leurs valeurs et faire émerger leurs points communs.

A la question « **Quel est pour vous la plus-value associative ?** » des mots-clés partagés par tous sont ressortis : Diversité, découverte, convivialité, créativité, partage échange, rencontre et liberté

Un dernier mot-clé a fait consensus. Celui d'**équilibre fragile**. En effet, nous savons tous que le fonctionnement associatif repose sur l'investissement bénévole des parents et sur l'implication des salariés. Chaque structure rencontre des difficultés pour trouver régulièrement de nouveaux bénévoles, prêt à donner du temps et de l'énergie pour que leur enfant puisse être accueilli dans de bonnes et belles conditions. Cette fragilité touche aussi aux financements qui sont pour les structures associatives, le nerf de la guerre !

I. Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants : Les transmissions : pourquoi ? comment ?

Pourquoi ?

Le temps d'accueil lors de l'arrivée ou du départ d'un enfant doit être le moment privilégié pour **favoriser la communication entre parents et professionnelles, mettre en place / renforcer des relations de confiance et répondre au besoin de sécurité affective de l'enfant.**

L'arrivée quotidienne de l'enfant dans l'établissement est un moment crucial pour lui, mais aussi pour le parent et la professionnelle. Il s'agit d'un moment de transition entre la maison, l'environnement familial et le cadre institutionnel que représentent l'EAJE et les professionnelles. Pour l'enfant, mais aussi pour le parent, ce passage, synonyme de séparation, peut générer des tensions ou des angoisses se traduisant de différentes façons (pleurs pour l'enfant, hésitations pour les parents...). Le rôle de la professionnelle est alors de rassurer, d'accompagner la séparation (proposer au parent de rappeler dans la matinée, expliquer à l'enfant le déroulement de la journée, proposer son doudou...)

Comment ?

Afin d'inciter le parent et son enfant à pénétrer dans la salle de vie, il est indispensable d'aménager l'espace au préalable. Aussi, les professionnelles en charge de l'ouverture veilleront particulièrement à la disposition des tapis, des jeux, des jouets et des livres.

Dans la pratique, le matin entre 7h30 et 9h00, nous accueillons les enfants dans la salle de vie principale, où les premiers univers ludiques sont installés (palais des bébés, motricité et construction (Cf [Les dispositions prises pour assurer le développement](#))). Nous demandons aux parents de rentrer dans l'espace de vie, de noter le prénom de son enfant ainsi que l'heure de départ prévue sur les ardoises mises à disposition et d'aller vers l'une des professionnelles. Dans le cadre de la pédagogie Itinérance ludique, ces dernières restent au sol pour assurer la stabilité et la sécurité des enfants qui jouent. Il appartient donc aux parents de venir jusqu'à elle pour transmettre les informations importantes et utiles au bon déroulement de la journée de leur enfant. Ces informations sont retranscrites de façon individualisée sur les cahiers de relève et sont ensuite communiquées aux collègues.

Lors des transmissions quotidiennes, l'enfant assiste à ce véritable passage de témoins entre parents et professionnelles : il est essentiel qu'un sentiment de confiance, voire de confidentialité, s'instaure entre eux pour renforcer sa sécurité affective.

II. Les dispositions prises pour assurer le soin

2.1 Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière.

Le référent santé et accueil inclusif.

« Ce professionnel est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. » (Article R.2324-39 du décret d'août 2021)

Administrations de soins ou de traitements médicaux

A l'Arc-en-ciel et conformément à la réglementation, toute professionnelle (hors apprenties) quelle que soit sa qualification peut administrer des soins ou des traitements médicaux, mais elle n'y est pas obligée. En équipe nous avons acté qu'en cas de gestes un peu plus techniques (aérosol, gouttes dans les yeux...), chacune à la possibilité de demandé d'être relayer par une collègue qui se sent plus à l'aise avec le geste à réaliser.

Avant d'administrer les soins ou les traitements médicaux, la professionnelle de l'accueil du jeune enfant **procède aux vérifications suivantes** :

- Dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription ;
- Vérifie que le médecin n'a pas expressément prescrit sur l'ordonnance l'intervention d'un auxiliaire médicale (infirmière, médecin ou autres professionnels de santé) ;
- Vérifie que les parents ou représentants légaux de l'enfant nous ont fourni par écrit une autorisation d'administration de traitements médicaux ou de soins (dans le dossier d'inscription) ;
- Vérifie que le médicament n'est pas entamé : les boites de médicaments à reconstituer doivent arrivée neuve. La reconstitution est faite par le personnel de l'EAJE.
- Vérifie que le matériel nécessaire a été fourni par le parent (chambre d'inhalation par exemple) ;
- S'assure en amont de se faire expliquer par les parents ou le référent santé le geste qu'il lui est demandé de réaliser ;

Après chaque administration de soins ou de traitements médicaux, **la professionnelle inscrit son geste dans un registre dédié** (cahier dans chaque pharmacie) précisant :

- le nom de l'enfant,
- la date et l'heure de l'acte,
- le nom de la professionnelle,
- le nom du médicament administré et la posologie et/ou le soin réalisé.



RAPPEL :

ADMINISTRATION DES SOINS ET TRAITEMENTS MEDICAUX AUX ENFANTS

Article R2324-39-1-II du CSP : Lors de l'admission, le référent technique, le responsable technique ou le directeur, en lien avec le référent "Santé et Accueil inclusif" mentionné à l'article R. 2324-39, informe les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant des conditions dans lesquelles des soins et traitements médicaux mentionnés à l'article R. 2111-1 peuvent être le cas échéant administrés à leur enfant.»

Article L 2111-3-1 CSP (suite à l'ordonnance du 19/05/21):

Cet article prévoit la possibilité pour les assistants maternels et les personnels d'EAJE d'administrer **aux enfants malades**, dont ils ont la charge, des soins ou des traitements médicaux. **Le personnel non médical** (assistant maternel, personnel des établissements en charge des enfants sont considérés comme des tiers aidant à accomplir les actes de la vie courante et **disposent de la possibilité** d'administrer soins et médicaments).

Cette administration se fait sous conditions (préciser ou faire mention de l'accueil des enfants malades/avec traitement dans votre règlement de fonctionnement)

1. *À la demande des représentants légaux (écrit des parents) ;*
2. *L'administration des soins ou des traitements médicaux doit être regardée comme un acte de la vie courante (Il s'agit d'un acte de la vie courante, lorsque la prise de médicament, le soin, sont laissés par le médecin prescripteur à l'initiative du malade ou de sa famille et lorsque le mode de prise ou d'intervention, compte tenu de la nature du médicament et du soin, ne présente pas de difficulté particulière ni ne nécessite un apprentissage);*
3. *Prescription médicale préalable (la dernière prescription médicale que le médecin a donnée aux parents doit être jointe régulièrement, ne pas demander au médecin une ordonnance spécifique pour l'assistant maternel ou la crèche)*

Cette possibilité est ouverte pour tous les enfants y compris les enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques. Un PAI sera à mettre en place pour ces situations récurrentes et au long cours.

Si l'intervention d'un auxiliaire médical est demandée par le médecin prescripteur pour le traitement de l'affection (exemple : infirmière libérale pour la réalisation d'une intraveineuse, d'un pansement), le personnel d'EAJE ne doit rien réaliser.

Conformément aux protocoles en vigueur dans les EAJE :

- Les antipyrétiques sont administrés suivant la posologie indiquée sur l'ordonnance, (attention, ce n'est pas le professionnel d'EAJE qui recalcule la dose avec le poids de l'enfant, il faut une ordonnance récente) ;
- Lorsque l'EAJE stocke des médicaments, l'ordonnance doit y être associée, ces médicaments doivent être étiquetés au nom de l'enfant avec date de début de traitement. La date de péremption doit être vérifiée.
- Lors d'une coupure, il n'est pas préférable de poser des stéri-strips sans que les parents n'aient consultés leur médecin.

Nous différencions les produits de confort sans principe actif aux traitements.

Ainsi :

- La crème solaire et la crème pour le change ne seront pas notées sur une ordonnance, la première application sera effectuée par les parents à leur domicile.
- De manière identique, le sérum physiologique servant au nettoyage des yeux ou du nez, ne sera pas noté sur une ordonnance, par contre, une ordonnance est nécessaire pour le collyre ou le spray nasal comprenant un traitement (à jeter dans les 10 jours à la fin du traitement).
- Par contre, tout traitement (qui contient donc un principe actif) à donner aux enfants nécessite une ordonnance (y compris l'homéopathie) même pour tout ce qui peut être acheté en pharmacie sans ordonnance.
- L'armoire à pharmacie de l'EAJE ne comporte que des compresses, coton, sérum physiologique, pansements, savon nettoyant (attention aux dates de péremption).
- Nous n'utilisons pas de contre coups (crème à l'arnica par exemple), mais une poche de glace qui est aussi efficace (souvent la peau est égratignée ce qui rend impossible l'application de la crème).

En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI).

2.2 Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

En lien avec la directrice, c'est le Référent Santé et Accueil Inclusif de la structure qui assure la visite d'admission des enfants de moins de 4 mois et des enfants porteurs d'un handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème nécessitant un traitement ou une attention particulière.

En concertation avec les parents, le médecin traitant et les professionnelles spécialisées qui assurent le suivi de l'enfant, le référent santé participe à la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Ce projet précise les modalités d'accueil, les besoins thérapeutiques, les aménagements nécessaires...

À l'Arc-en-ciel, nous accueillons régulièrement des enfants en situation de handicap et nous travaillons en lien avec les professionnels du CAMSP et du Pôle Ressources Handicap 07. La structure bénéficie de l'accompagnement de la CAF et du département afin d'organiser au mieux l'accueil.

L'inclusion en crèche va permettre aux enfants en situation de handicap d'être en contact avec d'autres enfants. C'est notamment grâce à des comportements d'observation et aux principes d'imitation que les enfants vont progresser en matière de socialisation, d'intégration et de gestion des émotions.

De l'autre côté, les enfants qualifiés de neurotypiques (qui ne présentent pas de besoin spécifique ou de handicap) bénéficient aussi de la présence d'enfants différents. Cette mixité valorise la diversité des contacts, l'acceptation de la différence tout en favorisant l'empathie. L'apprentissage de la différence et de la tolérance font partis des bienfaits de l'accueil inclusif.

Enfin, lorsqu'un enfant en situation de handicap rejoint une structure comme la nôtre, sa famille bénéficie d'un peu de répit et peut trouver une écoute, un soutien, un relais. L'équipe qui encadre l'enfant au quotidien peut donner des conseils spécifiques aux parents pour les aider à mieux vivre leur parentalité.

2.3 Les modalités en cas d'accident

L'ensemble des professionnelles intervenant à la crèche dispose du PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1) et des recyclages sont organisés tous les 2 ans. 3 professionnelles sont également titulaires de l'AFGSU (formation aux gestes et soins d'urgence).

La crèche dispose de conduites à tenir en cas d'urgence (piqûre, vomissement, plaie...).

En cas d'accident grave, la personne en charge de l'enfant appelle le centre 15 pour avoir un avis médical. Pendant ce temps une autre professionnelle prend en charge le reste du groupe et l'éloigne du lieu de l'accident.

En parallèle, les parents sont prévenus par téléphone. Ce sont ensuite les services d'urgence qui donnent les directives.

L'accident est ensuite déclaré à la PMI et à l'assurance par la directrice qui rédige un rapport d'accident.



RAPPEL :

Le gestionnaire est tenu de déclarer sans délai au président du conseil départemental tout décès ou tout accident ayant entraîné l'hospitalisation de l'enfant qui lui était confié.

III. Les dispositions prises pour assurer le développement

« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue »⁸

3.1 Pour les bébés : motricité libre avant tout !

Il est nécessaire que l'activité naisse de l'enfant lui-même. L'adulte doit respecter le rythme de ses acquisitions motrices, et ne pas placer artificiellement l'enfant dans une position qu'il n'a pas encore acquise. (*Exemples : tenter de le mettre en position assise alors qu'il ne l'a encore jamais fait par lui-même : Faire marcher l'enfant en lui tenant les deux bras en l'air.*)

Avec l'itinérance ludique, les bébés ont accès à l'ensemble des univers proposés. Cependant, un univers leur est particulièrement dédié : Le Palais des bébés ! Dans cet espace, central et légèrement surélevé, sont mis à disposition des objets sensoriels variés.

Les bébés sont donc allongés sur le dos : cette position leur garantissant un maintien de la colonne vertébrale et leur permettant d'expérimenter de nouveaux mouvements : toucher ses pieds, se retourner.

Les enfants évoluent ainsi chacun à leur rythme !

⁸ J. EPSTEIN, C. RADIGUET, L'explorateur nu, Editions Universitaires, Paris

3.2 Chez les plus grands : le jeu !

« Au même titre que l'alimentation et le sommeil, le jeu est un besoin vital pour l'enfant et constitue son activité principale⁹ ».

Par le jeu, il développe ses habiletés motrices et intellectuelles. L'enfant crée, imagine, se socialise, il est confronté à des frustrations, à des satisfactions, il apprend à les gérer, il apprend à communiquer. Le jeu est donc un moyen privilégié pour assurer le bien-être de l'enfant. Il répond à ses besoins et le guide vers l'autonomie.

Sur le plan psychologique, le jeu permet à l'enfant, souvent « objet » de devenir pleinement « sujet » : il a une emprise sur son environnement, il peut gronder sa poupée, lui infliger des gestes violents...

Le jeu a une fonction sociale évidente au travers des interactions entre l'enfant et ses pairs, certes, mais aussi au travers des conduites d'imitations et des reproductions des pratiques familiales.

Enfin, le jeu est source de plaisir. En somme, il est essentiel au bon développement de l'enfant, à la construction de l'individualité et de sa personnalité. Jouer c'est grandir !

3.3 L'itinérance Ludique

Lors des journées pédagogiques des 21 et 22 août 2023, l'équipe a été formé par Laurence Rameau, sur la pédagogie « Itinérance Ludique ». Elle a choisi de la mettre en place dès la rentrée.

L'itinérance ludique est une pédagogie, issue des enseignements de tous les grands pédagogues et des neurosciences. Les anciens pédagogues ont plutôt travaillé sur les enfants plus grands (d'âge scolaires). Le but de l'itinérance ludique est de trouver une pédagogie valable pour tous les enfants de la crèche.

L'itinérance ludique s'articule autour de trois grands principes : la libre circulation des enfants dans la crèche, la création d'univers ludiques, le fait que l'enfant soit auteur de son jeu.

• La libre circulation des enfants dans la crèche

Exit les sections ou groupe d'enfants ! Il faut désormais voir la crèche comme une unité

⁹C. MOREL, ABC de la psychologie de l'enfant, Grancher, , Paris

pédagogique dans laquelle les enfants circulent comme ils le veulent.

On supprime les barrières, on laisse les portes ouvertes et on leur permet d'aller voir ce qu'il se passe de l'autre côté.

Les groupes d'âge n'existent plus : on travaille plutôt de manière verticale. Les enfants ont leurs repères : l'endroit où ils mangent, où ils dorment... Et quand ils se promènent, ils vont rencontrer des enfants qui n'ont pas le même âge qu'eux, qui ont un stade de développement différent et c'est là tout l'intérêt ! L'important est de laisser la possibilité aux enfants de faire des allers et retours dans les différents espaces proposés.

- **La création d'univers ludiques**

L'idée n'est plus de parler d'ateliers ou même d'activités. Dans l'itinérance ludique on parle d'univers ludiques valables pour des enfants de tous les âges. On met alors en place un univers ludique autour d'une thématique (sensorielle, motrice...) puis on va collecter des objets ludiques à mettre à disposition dans cet espace.

Les enfants vont s'approprier ces univers et ces objets. Ils sont en effet à l'âge de la découverte des objets et n'ont pas de représentation du monde. Avec les gommettes par exemple, ce qui les intéresse n'est pas de les coller dans un sapin mais plutôt de voir si elles peuvent se déchirer, coller sur la table, sur leurs mains...etc.

- **L'enfant : auteur de son jeu**

Grâce aux différents objets ludiques fournis, l'enfant n'est pas seulement acteur de son jeu, il en est l'auteur. Il décide de ce qu'il va faire.

Dans la pédagogie Itinérance ludique, il n'y a pas d'activité dirigée avec une production !

L'enfant apprend PAR PLAISIR et non pas pour FAIRE PLAISIR à l'adulte.

IV. Les dispositions prises pour assurer le bien-être



PRECONISATION :

- Si ouverture tôt de l'EAJE : comment respecter le rythme de l'enfant (possibilité de leur proposer un temps de sommeil à leur arrivée ?)
- L'alimentation : organisation de temps de repas (différent selon l'âge) – réflexion sur le rythme des plus petits – des groupes peuvent manger en premier et les enfants s'inscrivent (développe l'autonomie des plus grands)
- La charte nationale : outil utilisé en groupe d'analyse de pratique.

4.1 Le sommeil

« Il serait tellement important de comprendre que nous ne dormons pas parce que nous sommes fatigués, mais que le corps appelle au repos pour éviter de se fatiguer »¹⁰

Le sommeil est un besoin physiologique qui permet aux enfants non seulement de se ressourcer mais qui favorise leur développement cérébral et joue un rôle essentiel dans les processus d'apprentissage et de mémorisation d'où l'intérêt, la nécessité même, de veiller en crèche à ce que les enfants puissent avoir un sommeil de qualité.

C'est un besoin physiologique fondamental chez les jeunes enfants. Il est cependant très différent d'un enfant à l'autre, et nous nous devons de respecter les individualités.

COMMENT ?

- En respectant les rythmes propres à chacun (couchers et réveils échelonnés)
- En communiquant avec les familles, notamment lors de l'adaptation afin de connaître les habitudes de l'enfant
- En étant attentif, à l'écoute et en observant les signes précurseurs à l'endormissement (bâillement, pleurs...)
- En adaptant l'organisation spatiale au nombre d'enfants accueillis

En ce qui concerne les Koalas : Le moment de l'endormissement peut être source d'angoisse et il est donc nécessaire que l'adulte ait une attitude bienveillante et soit à l'écoute de l'enfant. Afin d'instaurer une certaine continuité et ainsi limiter cette angoisse, l'enfant est

¹⁰ ¹⁰ MJ CHALLAMEL, M. THIRION, Mon enfant dort mal, Pocket Evolution, 2003

toujours couché dans la même chambre et le même lit et il est accompagné par l'adulte qui l'a nourri et changé. Afin de respecter au mieux les besoins individuels et dans un souci de surveillance accrue, le groupe des bébés disposent de 3 chambres équipées de lits adaptés et donnant directement sur l'espace de vie

Chez le tout-petit, le système olfactif est très développé. Au moment de l'adaptation, il est proposé à la mère d'apporter un tissu imprégné de son odeur qui pourrait permettre à son enfant de se sentir sécurisé en son absence et ainsi favoriser l'endormissement.

En ce qui concerne les Bélugas et les Pandas :

Les Bélugas ont un dortoir qui leur est dédié et qui donne directement sur la salle de vie principale (salle framboise) et à proximité de l'espace de change. Ils dorment sur des petites couchettes adaptées. Ils peuvent ainsi se coucher et se lever seul.

Les Pandas dorment dans un espace spécialement aménagé au sein même de la salle Azur. Ils disposent des mêmes couchettes que les Bélugas.

Un rituel (musique douce, lecture d'albums, berceuse, présence de la mascotte...) concourt à la sécurité affective de l'enfant tout comme la position de l'adulte (assis à côté d'un lit éventuellement). L'enfant peut alors s'endormir ou se détendre en sachant qu'il retrouvera un adulte tout au long de la sieste. Les réveils sont échelonnés et si un enfant éprouve des difficultés à l'endormissement, on peut éventuellement lui proposer, une fois que le reste du groupe est endormi, de se lever pour regarder des albums dans le coin repas où la lumière est plus présente. Cette proposition peut éviter une situation de blocage et on peut ensuite proposer de nouveau à l'enfant de rejoindre les autres une fois que le « train du sommeil » est repassé pour lui.

En règle générale, l'adulte ne réveille pas un enfant qui dort, d'autant plus qu'il est petit. Cependant, il nous semble important d'entendre la demande d'un parent qui souhaiterait que son enfant soit réveillé à telle heure ou ne soit pas recouché après telle heure. En effet, une famille peut être amenée à faire cette demande lorsque l'enfant dort « beaucoup » la journée alors que le soir, à la maison, l'endormissement est long et fastidieux ou que les nuits sont courtes, entrecoupées de réveils, de pleurs. Nous avons conscience que plusieurs nuits de ce type rendent les parents vulnérables et affectent leur patience. Il est donc nécessaire qu'une telle demande fasse l'objet d'une discussion entre l'équipe et les parents afin de trouver la meilleure solution.

4.2 Le restaurant

« Laissons-le, confiant, boire la gaieté du matin »¹¹

POURQUOI ?

Au-delà du simple besoin physiologique auquel nous répondons pendant le repas, ce moment est envisagé par l'équipe comme un instant de convivialité, source d'échanges et de relation privilégiée avec l'enfant.

Lors du repas, l'enfant se remplit « d'aliments » mais également de nourriture affective. Moment de plaisir et de découverte sensorielle durant lequel le goût, l'odorat, la vue, l'ouïe et le toucher sont stimulés, le temps du repas est également un moment d'apprentissage durant lequel l'adulte doit favoriser l'autonomie.

COMMENT ?

Afin que le temps de repas demeure un moment de plaisir et de découverte sensorielle, il est nécessaire d'entretenir une atmosphère calme et sereine. L'enfant sera alors en mesure d'appréhender cet instant stimulant et convivial.

En ce qui concerne les plus petits (groupe des bébés), les professionnelles veillent à adopter une attitude souriante et maternante.

Les biberons sont pris dans les bras et pour les repas pris à la cuillère, chaque professionnelle organise le repas de l'enfant selon ses habitudes : transat, chaise haute, genoux en veillant à ne pas être dérangée.

L'alimentation répondant à un besoin physiologique de base, il est important que les temps de repas prennent en compte les individualités et soient adaptés aux rythmes des enfants. Cela nécessite donc d'échanger avec les parents, notamment lors de la période d'adaptation.

Pour les groupes des Bélugas et des Pandas

Dans le cadre de l'itinérance ludique, les repas sont servis « au restaurant ». Cet espace situé au fond de la salle Azur, à proximité de la cuisine, ouvre de 11h15 à 12h30. Les enfants y sont

¹¹ KORCZAK J ; Le droit de l'enfant au respect, 1ère édition 1929, Ed. R. Laffont, Paris

accompagnés selon leurs rythme propre. Certain pourront donc choisir de manger dès l'ouverture du restaurant et d'autres choisir de poursuivre encore leurs explorations dans les univers ludiques ouverts et prendre leur repas un peu plus tard. Les professionnelles sont là pour veiller à ce que chaque enfant mange.

Au restaurant, les enfants sont servis sous forme de plateau-repas ce qui permet de leur proposer entrée, plat et dessert en même temps.

Les avantages du plateau-repas sont nombreux :

- Le plateau repas permet une plus grande disponibilité des adultes pour les enfants. Les plateaux étant préparés en amont, les déplacements de l'adulte sont limités : verres renversés, services multiples pour l'eau ou le pain...,
- Les professionnelles assurent davantage leur fonction contenante auprès du groupe. Les échanges sont plus nombreux ; l'ambiance plus sereine.
- L'enfant est libre de manger les plats dans l'ordre qui lui plaît. Cette notion de plaisir est en effet primordiale. Elle permet à l'enfant de laisser libre cours à sa curiosité naturelle malgré la période de néophobie qui touche le petit enfant dès deux ans. Ce dernier sera plus enclin à goûter de tout.
- Le plateau repas permet une présentation agréable et jolie des plats. La cuisinière peut en effet jouer sur les couleurs lorsqu'elle élabore les menus.
- L'attente est bien moindre avec le système des plateaux repas. Tous les enfants sont servis quasi en même temps.
- Avec le plateau repas, la gestion du temps du midi est totalement différente, puisqu'un des intérêts de ce système est de laisser les enfants gérer la durée de leur repas. Certains petits rapides terminent au bout de vingt minutes tandis que d'autres restent attablés presque trois quarts d'heure.

Encouragés dans leur autonomie, les plus grands se servent eux-mêmes de l'eau, s'ils le souhaitent, à l'aide d'un petit pichet adapté. L'adulte, disponible pour aider éventuellement l'enfant, est aussi présent pour communiquer sur le plat proposé, pour nommer les aliments.

Elle encourage aussi l'enfant à s'exprimer car « *pouvoir s'exprimer au moment des repas est aussi important pour son développement que le nombre de calories qu'il absorbe* »¹²

Espace de socialisation, le repas est aussi un lieu et un temps où les enfants sont encouragés à respecter les règles de vie en collectivité. Ainsi, les enfants comprennent qu'il ne faut pas jeter sciemment leurs couverts par terre, toucher à l'assiette du convive, se lever intempestivement. Les repas se déroulent dans le calme. Encouragé à goûter son plat, l'enfant

¹² T. BRAZELTON, Points forts de la naissance à trois ans, tome 1, Ed. Le livre de poche, Paris

n'est pas obligé de finir son assiette afin d'éviter des situations de blocage ou de forcing alimentaire car « forcer un enfant à manger est la façon la plus sûre de créer un problème. Si l'on veut que le repas soit un plaisir pour l'enfant, il faut lui en laisser le contrôle – au sujet des choix, des refus, du droit de s'arrêter lorsqu'il le souhaite ».

Lorsque l'enfant a terminé, il peut être invité à se nettoyer à l'aide d'un gant humide devant un miroir et à déposer ce gant dans une bassine. Là encore, le rôle de l'adulte est d'accompagner et non pas de se substituer afin de développer l'autonomie du tout-petit.

4.3 L'hygiène et les changes

4.3.1 Les changes

Le temps de change est et doit rester un moment d'échange privilégié entre l'adulte et l'enfant. Précieux moment d'intimité, il doit être réalisé avec douceur et accompagné de paroles, afin que l'enfant ne subisse pas l'action mais en soit acteur.

L'enfant est donc prévenu à l'avance, qu'il va être changé. Ensuite, en verbalisant ses actes, l'adulte le fait participer et l'aide ainsi à gagner en autonomie.

En grandissant, s'il le souhaite l'enfant pourra être changé debout, grâce à un plan de changes adapté.

4.3.2 L'acquisition de la propreté : tout un processus !

Être propre, qu'est-ce que ça veut dire ?

Cela signifie que l'enfant perçoit de lui-même son besoin (sensation d'inconfort), qu'il en a conscience (ce n'est plus un réflexe), qu'il peut se retenir (en contractant ses sphincters), qu'il est capable d'aller tout seul aux toilettes ou sur le pot (ou de demander, s'il est dans un endroit inconnu) puis de relâcher pour se soulager.

A ce moment-là, on peut parler de propreté acquise car il n'y a PAS d'intervention de l'adulte.

Quelles sont les conditions nécessaires à cette acquisition ?

- **La maturité physiologique** : elle concerne le fonctionnement du corps. L'enfant doit pouvoir contracter et/ou relâcher ses muscles sphinctériens de manière consciente et volontaire, et non plus par réflexe.

Pour cela, il faut que certaines terminaisons nerveuses soient achevées. Quelques indices peuvent nous le montrer, comme par exemple, lorsque l'enfant sait monter un escalier seul, en alternant les pieds. Cependant, cet indice à lui seul ne suffit pas pour dire que l'enfant est prêt, car, il manque 2 autres conditions...

- **La maturité intellectuelle** : elle suppose que l'enfant comprend ce que l'on attend de lui, qu'il en perçoit un intérêt pour lui-même, qu'il a compris à quoi servent le pot et/ou les toilettes. Encore une fois, il peut tout à fait avoir compris, mais ne pas en être encore capable, physiologiquement, ou affectivement... Cette compréhension des choses est personnelle à chaque enfant. Il nous la montre soit à l'aide du langage, soit dans ses jeux, lorsque, par exemple, il installe nounours ou poupées sur le pot...

- **La maturité affective** : elle est d'une nature un peu plus complexe. Elle signe l'acceptation de l'enfant à bien vouloir grandir. Et grandir, c'est renoncer : renoncer aux couches, renoncer aux moments de soins lors des changes, abandonner son état de "bébé" pour devenir grand. Ce n'est pas facile pour l'enfant, qui se trouve souvent dans cette ambivalence : "je suis grand, mais quand même, je suis encore petit" !
Donc, cette maturité suppose que l'enfant a le désir d'être propre, et qu'il ACCEPTE (en plus de le comprendre) ce qu'on attend de lui...

Ces 3 conditions doivent être réunies, afin que cette étape se franchisse sans encombre.

Dans la pratique, patience, observation et bienveillance nous permettent d'accompagner au mieux l'enfant dans cette acquisition. En s'aidant des 3 conditions expliquées ci-dessus, nous pouvons facilement repérer où en est l'enfant dans sa compréhension des choses.

Progressivement, on pourra proposer à l'enfant d'aller sur le pot, puis de ne pas mettre de couches, tout en s'assurant que cela ne le met pas en difficulté. Peut-être qu'il demandera de lui-même à ne plus porter de couches.

Il est important de verbaliser ce qui se passe, mettre des mots simples : "on dirait que tu as envie de faire pipi, tu peux venir le faire sur le pot", ou "tu vois, tu as fait (pipi ou caca) dans ton pot. C'est bien, tu grandis."

Enfin, on peut proposer à l'enfant de se déshabiller tout seul, d'enlever sa couche, de vider son pot tout seul dans les toilettes, et de tirer la chasse. Cela participe au processus d'autonomie, et valorise l'enfant dans la globalité de cette acquisition (je me déshabille tout seul, j'enlève ma couche et je vide mon pot...)

4.3.3 Hygiène

L'adulte respecte lors des temps de change des règles d'hygiène strictes (lavage des mains et désinfection du plan de change entre autres), et applique les recommandations du médecin référent. Ainsi les enfants sont changés prioritairement avec du coton et liniment. En cas de selle, nous utilisons un savon doux adapté. En cas de rougeur ou d'érythème, nous appliquons les protocoles du médecin référent.

Les parents fournissent en début d'année un certain nombre de matériels (gant, carré blanc, coton, sérum physiologique... selon les besoins) qui sont mis en commun et utilisés pour l'ensemble du groupe.

4.3.4 Autre

Certains gestes, qui peuvent être réalisés au moment du change, sont invasifs et parfois douloureux. C'est notamment le cas :

- Du lavage de nez au sérum physiologique qui n'est réalisé en conséquence qu'en cas de nécessité ou plus régulièrement sur avis médical.
- De la prise de température avec un thermomètre rectal. Nous privilégions donc la prise de température auriculaire ou frontale.

Dans tous les cas, les soins sont effectués par une main bienveillante et les gestes sont nets et efficaces. Même douloureux, les soins sont entrepris dans le « possible » et donc dans la confiance.

V. Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle

Lors de la rencontre inter-associations, un temps de réflexion a été mené sur cette thématique avec un focus sur les principes 5, 7, principes à intégrer au projet éducatif.

Nous avons choisi de faire un état des lieux des pratiques en répondant aux questions « **Qu'est que je fais déjà ?** » et « **Qu'est-ce que j'aimerais faire ?** ».

Principe 5 « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

	Qu'est-ce que je fais déjà ?	Qu'est-ce que j'aimerais faire ?
Autour du livre	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat médiathèque, bibliothèque, « Lire et faire lire » - Projet autour du livre, place du livre, Kamishibai, raconte - tapis, panier livre, imagier - Election du prix album, - Différents abonnements, - Nuit de la lecture 	Maintenir l'existant
Autour de l'éveil artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Eveil artistique, Artothèque, art thérapie - Découverte culturel, projet avec les frères Dembélé - Détournement d'objet - Différents intervenants sur différents projets - Participation à la Grande Lessive - La grande semaine de la petite enfance « Les retrouvailles » - Lien avec l'APSOAR, proposition de spectacles 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace dédié à l'expression artistique - Sortie au musée - Création d'un CD ou chaque famille nous fait découvrir sa musique préférée - Projet Meemo - Accueillir une troupe de théâtre

Autour des passerelles	-Adaptation du rythme de la journée (Passerelle centre de loisirs)	
Autour des sens et de la nature	-Activité nature, éveil de l'enfant par la nature -Découverte sensorielle : salle snoezelen	-Création d'un potager, de ferme, médiation animale -Contact avec la nature -Poule.... -Plus de sortie extérieure, faire participer les bénévoles -Rallye Poussette
Autour de l'intergénérationnel	-Partenariat EHPAD -Atelier parents-enfants	-Mise en place d'un projet intergénérationnel
Autour de l'éveil musical	-Eveil musical avec un intervenant	
Autour de la motricité		-Salle de motricité
Autour du quotidien	-Journée sans horloge -Semaine du goût, recette du monde, cuisinier, atelier cuisine sur site -Mallettes pédagogiques, échange entre structures, projet inter-structure -Activités d'éveil au quotidien -Non production mais exploration -intervenant culturel (Art plastique) -Atelier menés par les parents -Eveil langue des signes	-Journée sans jeu, sans mobilier
Autour du répit		-Classe verte avec les familles

Autour de l'éveil interculturel		<ul style="list-style-type: none"> -Semaine ou journée à thème sur les différentes cultures -Proposition de parler une autre langue -Parent qui nous fait découvrir sa culture
En Projet...		<ul style="list-style-type: none"> -Construction d'une nouvelle crèche avec plus aucune contrainte bâtementaire -Roulotte snoezelen

VI. Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Principe 7 « *Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels et professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.* »

	Ce que je fais déjà	Ce que j'aimerais faire
Au niveau des jeux	Jeux en libre accès Jeux non-genrés Malle égalité filles-garçons Déguisement et accessoire (Chaussure à talon, ...)	-Arrêter les couleurs genrés
Au niveau des livres	Être attentif au stéréotype dans la littérature jeunesse + comptines	
Au niveau des équipes	Partage de réflexion autour de cette thématique	-Qu'il y ait plus d'homme en structures d'accueil -Ouverture d'esprit des familles et des professionnelles -Attention à la valorisation en lien avec le physique
Au niveau des familles	Egalité d'accès aux services Mixité des groupes	-Questionner les familles, soirée de réflexion inter-crèche



L'accueil de l'enfant au sein de l'établissement se fait sur un principe d'universalité et d'accessibilité à tous, c'est un principe essentiel. Chaque famille peut ainsi effectuer une demande d'accueil au sein de l'EAJE qu'il soit ou pas situé sur son territoire intercommunal de résidence.

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée pour avoir accès à la structure.

I. Les différents types d'accueil de la structure

1.1 L'accueil régulier

L'accès à un accueil régulier se fait uniquement en passant par la commission d'attribution des places.

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents.

Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles.

La contractualisation est obligatoire pour l'accueil régulier. Le contrat de réservation avec la famille précise les besoins d'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine et nombre de semaines dans l'année), les absences prévisibles sollicitées par la famille (congs, Rtt) et les périodes de fermeture de l'équipement.

Sur une année civile, nous distinguons 2 périodes de contrat : janvier/août et septembre/décembre.

Le contrat démarre après la période d'adaptation et court jusqu'au 31 août ou 31 décembre selon la période. Il est reconduit sur les périodes suivantes selon les besoins de la famille.

1.2 L'accueil régulier atypique

Ce contrat est un contrat régulier particulier qui répond aux mêmes exigences de fréquentation qu'un contrat régulier « classique ».

La famille s'engage à fréquenter régulièrement la crèche, et la structure s'engage à accueillir l'enfant en fonction du planning fourni par la famille.

La contractualisation est différente du fait qu'elle est réservée aux besoins d'accueil pour des familles ayant un planning irrégulier ou des horaires atypiques qui ne peuvent être prévus à l'avance (cas de certaines professions du médical, du commerce, etc.).

Dans ce type de contrat, la famille transmet dès que possible le planning du mois ou de la semaine. Ce planning est fourni et facturé chaque mois.

Dans ce type de contrat, il n'y a pas de possibilité de déduire de congés, car le forfait mensuel correspond au planning réservé pour le mois en cours.

Ce contrat est mis en place en nombre limité sur la structure et en accord avec la directrice.

1.3 L'accueil occasionnel

Les demandes d'accueil occasionnel s'organisent directement entre les familles et la structure. Il n'est pas nécessaire de passer en commission d'attribution des places.

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins des familles sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant est déjà connu de l'établissement, il y est inscrit et l'a déjà fréquenté. (L'adaptation a été réalisée).

L'enfant peut être accueilli à tout moment en fonction des places disponibles.

Une réservation ponctuelle peut **se faire une semaine à l'avance**.

Dans l'accueil occasionnel, les heures facturées sont égales aux heures réalisées.

Toutes absence ou annulation doit intervenir **48h** avant l'heure prévue. Dans le cas où une famille a réservé des heures mais ne prévient pas de son désistement dans le cadre du délai de prévenance, les heures réservées et non réalisées lui seront quand même facturées.

1.4 Les accueils spécifiques

L'accueil des enfants en situation de handicap se fait en lien avec le lien avec le pôle ressource handicap 07. Après validation de l'attribution de la place par le guichet d'accueil, la famille est

reçue par la directrice afin d'échanger sur la prise en charge de l'enfant et sur ses besoins spécifiques. Chaque situation étant unique, nous n'avons pas de protocole « clé en main ». Au regard des besoins, la structure peut demander à bénéficier de « surencadrement ». Cela permet de consolider l'équipe d'encadrement et d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions possibles.

Il en est de même pour les familles orientées par la Protection Maternelle et Infantile et les travailleurs sociaux. Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de trouver l'organisation la plus adaptée.

« Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un encadrement particulier. »¹³

1.5 L'accueil d'urgence

La structure applique le protocole départemental d'accueil d'urgence (voir annexe I).

L'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés.

La directrice se réserve le droit d'apprécier le caractère urgent de la situation. Cet accueil n'est possible qu'en fonction des places disponibles. Cet accueil va ainsi permettre à la famille d'avoir un temps supplémentaire pour trouver une solution de garde si cela s'avère nécessaire. La durée maximale de cet accueil est de 1 mois renouvelable 1 fois. Une place en accueil d'urgence n'implique pas automatiquement une place en accueil régulier.

Si toutefois l'accueil n'est pas possible à l'EAJE, la famille pourra être réorientée vers une autre structure compétente afin de trouver une réponse sur le territoire.

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ».

¹³ Principe 1 de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

II. Les locaux et l'organisation des groupes

2.1 Les locaux

La crèche se situe au rez-de-chaussée du bâtiment principal de l'association.

A l'entrée du bâtiment, chaque famille dispose d'une paire de surchaussures lavables (dont le nettoyage régulier est assuré par la structure), et de gel hydroalcoolique pour se désinfecter les mains.

Les familles accèdent ensuite à un sas d'accueil aménagé avec un plan de change pour habiller et déshabiller les plus petits, des casiers individuels pour y déposer le nécessaire pour la journée, des porte-manteaux et range-chaussures.

Ce sas donne sur les 2 salles de vies : la salle framboise et la salle azur.

La salle framboise est composée d'un grand espace de vie, d'une salle de change (plan de change avec escaliers escamotables, plan de change debout, petits toilettes, casiers individuels), d'une buanderie, de 4 dortoirs dont 3 équipées de lit à barreaux et 1 de couchettes. Cette salle donne directement sur la cour qui se compose d'un espace en pelouse synthétique et d'un espace en terre et sable.

La salle azur est composée d'une salle de vie en L et de sanitaires et donne accès à la cuisine.

La crèche dispose d'un agrément inter-âge et fonctionne en itinérance ludique. Cette organisation permet aux enfants de circuler librement dans les différents univers mis à leur disposition. Ainsi, lors des temps d'éveil et de jeux, les groupes d'âge en tant que tels n'existent plus vraiment. Les enfants sont libres de passer d'un univers à l'autre et d'y retrouver une professionnelle qui assure un rôle de phare. Elle éclaire son jeu. Elle va être une valeur ajoutée affective car elle va lui dire qu'elle est contente de le voir arriver dans son univers, elle va l'accueillir, le solliciter... elle va aussi avoir une valeur ajoutée sur le plan cognitif en mettant des mots sur ce qu'il fait : « tu le mets dans une grosse boîte, une plus petite, c'est lourd, c'est léger... ». Enfin elle va avoir une valeur ajoutée émotionnelle en venant lui demander s'il est content, pourquoi il est agacé, s'il est fâché...

Les 6 univers auxquels les enfants pourront avoir accès selon les moments de la journée sont :

- Le palais des Bébé (espace sensoriel central)
- L'univers motricité
- L'univers langagier
- L'univers construction

- L'univers symbolique
- L'univers créatif

Ces univers pourront être proposés en intérieur comme en extérieur.

Pour autant, afin de maintenir le suivi individualisé de chaque enfant et de conserver des échanges de qualité avec les familles, l'équipe a fait le choix de maintenir le système de « référente » de groupe. Les enfants sont réunis par groupe : au moment du repas pour les koalas et au moment de la sieste pour les Bélugas et Pandas.

Le but de l'éducation est l'émancipation. L'émancipation pourrait se traduire comme la capacité à faire des choix (autonomie) ET à en assurer leurs mises en œuvre (indépendance).

A la crèche, certains choix sont des critères d'adulte. L'enfant peut faire des choix de son âge ! Il ne décide pas de tout. Dans l'itinérance ludique les choix possibles offerts aux enfants sont cadrés par l'adulte.

2.2 Les activités proposées

2.2.1 Propositions pédagogiques

Les univers ludiques proposés à l'arc-en-ciel :

- Palais des bébés (sensoriel) : c'est le point central qui doit rester ouvert toute la journée
- Motricité : autour de la structure toboggan
- Symbolique : dans la salle azure
- Construction / semoule
- Langage
- Restaurant (ouvert de 11h15 à 12h30 et de 15h15 à 16h30)

Les univers ludiques ouvrent au fur et à mesure que les professionnelles arrivent. Ils referment et rouvrent selon les moments de la journée.

Ils sont enrichis régulièrement dès lors que l'intérêt des enfants diminue. Pour que les enfants se répartissent de façon homogène sur les différents univers il faut qu'ils soient aussi attrayants les uns que les autres. Il y a toujours une professionnelles dite « volante » qui assure l'intendance.

Journée type :

Horaires	Nb de pro présente	Univers ludiques	Volante / autres
7h30	2	Palais des bébés	1 volante
8h/8h15	3	Palais des bébés + motricité	1 volante
9h00	4	Palais des bébés + motricité + symbolique (salle azure)	1 volante
9h30	5	Palais des bébés + motricité + symbolique (salle azure) + langage ou construction	1 volante
11h/11h15	6	Palais des bébés + motricité + symbolique (salle azure) + langage ou construction + restaurant (1 pro)	2 volantes
11h30	6	Palais des bébés + motricité + langage ou construction + restaurant (2 pro)	2 volantes
12h30	6	Palais des bébés + motricité + restaurant + ouverture dortoirs béluga	2 qui mangent 2 volantes
13h00	6	Palais des bébés + dortoirs béluga + ouverture dortoirs pandas	1 volante 2 qui mangent
13h30	5	Palais des bébés + dortoirs béluga + dortoirs pandas	1 volante 1 qui mange
14h00	5	Palais des bébés + langage ou construction + dortoirs béluga + dortoirs pandas	1 volante
14h30	5	Palais des bébés + motricité + langage ou construction + dortoirs béluga + dortoirs pandas (restent seuls / porte ouverte)	1 volante
15h00	5	Palais des bébés + motricité + langage + construction + restaurant (1 pro pour les gouters des koalas)	1 volante + dortoirs béluga et pandas portes ouvertes

15h30	5	Palais des bébés + motricité + langage + construction + restaurant (1 pro pour les gouters)	1 volantes (qui aide aux gouters)
16h00	5	Palais des bébés + motricité + langage + restaurant (2 pro pour les gouters)	1 volante
16h30	5	Palais des bébés + motricité + symbolique (salle azure) + restaurant	2 volantes : finir les changes et la vaisselle avant 17h
17h00	4	Palais des bébés + motricité + symbolique (salle azure)	1 volante
17h15	3	Palais des bébés + motricité + symbolique (salle azure)	1 volante
17h30	2	Palais des bébés + motricité	1 volante

2.2.2 Les actions passerelles avec d'autres équipements

Depuis 2015, l'Arc-en-ciel organise un accueil dit « passerelle » entre la crèche et le centre de loisirs. Cette passerelle réunit les plus enfants âgés de 2 ans et demi à 4 ans environ, accueillis à la crèche et au centre de loisirs. Elle fonctionne de 9h à 17h, sur les périodes de petites vacances scolaires, et de 8h00 à 18h00 pendant les grandes vacances (hors périodes de fermeture de l'EAJE, 3 semaines en août et 1 semaine entre Noël et jour de l'an.)

Les enfants peuvent être accueillis si nécessaire à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 à l'EAJE ou à l'accueil de loisirs.

La direction de la passerelle est assurée par la directrice de la crèche.

L'encadrement du groupe est assuré par une ou deux professionnelles Petite enfance de l'EAJE et au moins un animateur de l'AL. L'équipe est adaptée selon les effectifs d'enfants.

La passerelle occupe la salle du Bon Lieu. Entièrement restaurée et aménagée par la mairie de Boulieu-lès-Annonay en 2021, cette salle est adaptée à l'accueil des enfants de cet âge. Elle se situe à proximité des autres salles de l'arc-en-ciel.

La crèche entretient également des liens étroits avec les écoles maternelles de la commune. Des temps communs d'activités sont organisés avant l'été afin que les enfants puissent visiter les locaux et passer un peu de temps dans leur future classe.

2.2.3 Utilisation des espaces extérieurs

Les enfants accueillis dans notre crèche ont accès à différents espaces extérieurs.

- les cours attenantes à la crèche
- la cour « en terre » des services périscolaires
- le parc de la MAPA
- le parc de jeux du village

L'association possède également 2 minibus équipés de sièges-auto. Cela nous permet d'organiser des sorties à l'extérieur.

2.2.4 Les intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs permettent une ouverture de la structure sur l'extérieur. Les enfants rencontrent de nouveaux adultes auxquels ils peuvent s'identifier.

Les propositions faites par ces intervenants sortent les enfants du quotidien de la crèche tout en leur permettant de rester en sécurité dans des locaux qu'ils connaissent. Ces intervenants

sont également un souffle de nouveauté pour l'équipe de professionnelles qui peuvent se saisir des différentes propositions afin de pouvoir les repropofer ultérieurement aux enfants au cours de l'année. L'échange pluridisciplinaire est toujours une aubaine pour faire évoluer notre pratique afin d'être au plus proche des besoins des enfants.

Cette année 2023-2024, nous accueillerons 2 fois par mois, Carine Perriolat et ces animaux (chien, lapins, cochons d'inde), pour des séances de médiation animale. La présence de l'animal au sein de la structure permet d'aborder en douceur les différentes phases du développement de l'enfant comme, par exemple : L'éveil sensoriel et la socialisation élargie (relation Homme/ Animal)

- L'exploration de la motricité fine & globale
- L'autonomie et la confiance en soi
- La régulation émotionnelle
- Les activités de groupe & les habiletés sociales.

Assi, deux lundis par mois, Laure Bayon, musicothérapeute interviendra au sein de la crèche pour proposer des « bain sonores ».

III. L'encadrement de la structure et des enfants

« Les professionnelles sont invitées à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles. »¹⁴

3.1 La directrice

L'EAJE est placé sous l'autorité de la directrice (Educatrice de Jeunes Enfants). Elle est chargée du fonctionnement général de l'établissement, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration. Elle a autorité sur l'ensemble des salariés affectés à la structure.

Ses fonctions :

- Gestion quotidienne de la structure, dans la limite des compétences attribuées.
- Gestion et encadrement du personnel permanent, vacataire, stagiaire.
- Formation permanente du personnel permanent, vacataire, stagiaire.
- Planification des tâches et de l'emploi du temps du personnel.
- Coordination des activités et animation de l'équipe pédagogique dans ses actions, ses réflexions au service du bien-être des enfants.
- Accueil du public, des parents et inscription des enfants.

¹⁴ Principe 1 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant

- Application du règlement de fonctionnement et des dispositions juridiques relatives au droit du travail et aux collectivités.
- Elaboration des statistiques annuelles.
- Relations publiques avec les autorités locales.
- Relations et travail avec le Conseil d'Administration et en particulier avec le Président et le Trésorier de l'Association.

La directrice travaille en collaboration avec l'éducatrice de jeunes enfants.

Ensemble, elles :

- Rédigent et font appliquer les concepts du projet pédagogique.
- Sont garantes de la qualité d'accueil des enfants et de leur famille.
- Rédigent les divers protocoles et évaluent leur mise en pratique.
- Participent à l'aménagement de l'environnement, à la gestion des locaux et du matériel et supervisent l'intendance.
- Travaillent en partenariat avec les centres médico-sociaux, la PMI, la CAF, le/la médecin référent de l'EAJE, le RAM...

3.2 L'éducatrice de jeunes enfants (EJE)

Elle accueille l'enfant au quotidien. Elle est garante pour le jeune enfant de la prise en compte de ses besoins fondamentaux. Elle veille à ce que le rythme de vie et les diverses activités proposées à l'enfant soient adaptées à son stade de développement et soient en accord avec le projet éducatif de l'établissement. Elle a un rôle d'animatrice du groupe dans lequel elle évolue (bébés, moyens ou grands). A ce titre elle met en place un projet de groupe (choix des activités, thèmes...).

3.3 Les auxiliaires de puériculture (AP)

Elles ont une fonction orientée vers le soin et le « maternage ». Elles assurent des soins personnalisés et apportent des réponses adaptées aux besoins de l'enfant. Elles participent à la prise en charge des enfants lors des différentes activités. Elles ont la responsabilité du groupe d'enfants en l'absence de l'EJE.

3.4 Les aides éducatrices, titulaires du CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Elles secondent les Éducatrices de Jeunes Enfants et les Auxiliaires de Puériculture dans leur prise en charge des enfants que ce soit au niveau des soins (changes, repas) ou des activités ludiques. Elles participent également à l'hygiène et l'entretien des locaux et du matériel.

3.5 La cuisinière

Dans le respect de la charte qualité mise en place par les bénévoles, elle prépare des repas de qualité en privilégiant produits en circuits courts, bio et de saison. Elle assure la conception des menus, l'achat et le stockage des denrées.

3.6 Les agents d'entretien

Elles sont présentes en fin de journée, elles assurent l'entretien du linge, du matériel et des locaux. Elles n'interviennent pas auprès des enfants.

IV. Formation des professionnels

Les principes de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant nourrissent l'offre de formation des professionnels de la petite enfance prévue dans le cadre du plan Enfance = Egalité de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Celle-ci est construite autour de 7 thématiques :

1. Le langage,
2. L'art et la culture,
3. L'alimentation et la nature,
4. L'accueil occasionnel,
5. La prévention des stéréotypes,
6. L'accueil des parents,
7. Le numérique.

Avec ce plan de formation ouvert à tous les professionnels de la petite enfance, l'objectif est de permettre à chacun d'être demain, plus encore qu'aujourd'hui, un acteur clef de la lutte

contre les inégalités dès le plus jeune âge, grâce au développement des compétences des professionnels de la petite enfance.

4.1 Formation continue

La formation continue est un mode d'apprentissage proposé aux professionnels salariés en vue d'améliorer leurs compétences ou d'acquérir de nouvelles connaissances professionnelles. L'association Arc-en-ciel cotise auprès d'Uniformalion.

Cet **OPCO** (Opérateur de Compétences) est un organisme agréé par l'Etat et a pour but d'aider les entreprises ne dépassant pas 50 salariés à accompagner et à favoriser l'évolution professionnelle des salariés par le biais de la formation continue.

A ce titre les salariées de l'arc-en-ciel ont accès à la formation continue soit de façon individuelle soit en équipe complète. Lors de la réouverture de la crèche, après la fermeture annuelle de l'été, l'équipe bénéficie d'une journée de formation collective.

4.2 Analyse de la pratique professionnelles

Madame Caroline BAROUD, psychologue clinicienne, intervient dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles, à raison de 1h30 par séance 1 fois toutes les 6 semaines.

L'**analyse des pratiques** est une méthode de formation ou de perfectionnement fondée sur l'analyse d'expériences **professionnelles**, récentes ou en cours, présentées par leurs auteurs dans le cadre d'un groupe composé de personnes exerçant la même profession.

L'objectif est de faire travailler les professionnelles de la crèche ensemble sur les situations qui les mettent en difficulté ou des situations sur lesquelles elles ont envie de progresser.

4.3 Apprenties et stagiaires

La transmission de notre expérience et de nos connaissances est l'une des missions afférentes à notre profession.

La nécessité de former les équipes dans le milieu de la petite enfance étant plus que remis en question actuellement par les pouvoirs publics nous souhaitons de notre côté défendre sa nécessité afin d'accompagner au mieux les enfants qui nous sont confiés ainsi que leur famille. Nos métiers nécessitent des aptitudes relationnelles et humaines mais également des connaissances pointues en matière d'accueil de l'enfant et de sa famille, de relation intrafamiliale, de soin, de communication, de lien d'attachement, ...

La présence de stage pratique dans les formations professionnelles est un avantage qu'il faut conserver et se donner les moyens de pouvoir mettre en place. Nous accueillons donc aussi bien des apprentis sur une ou plusieurs années que des élèves dès la 4^{ème}. Les plannings sont réalisés selon les objectifs de chaque stage.

Par exemple, les stagiaires 3eme (stage d'observation) sont amenés à découvrir l'ensemble des services de l'association (crèche, périscolaires, cantine, mercredis loisirs...)

À l'Arc-en-ciel, nous avons fait le choix d'accompagner un seul stagiaire à la fois afin de leur réserver le meilleur accompagnement possible.

Nous définissons un référent à chaque début de stage et procédons à des bilans réguliers afin d'échanger sur la pratique du stagiaire ou de l'apprenti et de réajuster en cas de besoin.

Avant son arrivée effective, chaque stagiaire s'entretient avec sa référente. Un livret d'accueil lui est remis. Il contient toutes les informations importantes pour le bon déroulé du stage :

La présentation de l'association, les valeurs pédagogiques, les droits et devoirs du stagiaire (posture professionnelle, discrétion, usages en vigueur...) ainsi que l'engagement des professionnelles vis-à-vis du stagiaire.

***« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées
et s'intéressent aux spécificités de mon très jeunes âge et de ma situation d'enfant
qui leur est confié par mon ou mes parents »¹⁵***

¹⁵ Principe 10 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant

FAMILLES RURALES

AGIR ENSEMBLE A CHAQUE ETAPE DE LA VIE



PETITE ENFANCE

Accueillir les tout petits



ENFANCE

Bien grandir



JEUNESSE

Encourager les initiatives



ÉDUCATION ET PRÉVENTION

Accompagner les familles



SENIORS

Répondre aux besoins
des aînés



CONSOMMATION

Faciliter le quotidien
des familles



ENTRAIDE ET CONVIVALITÉ

Vivre ensemble



DÉVELOPPEMENT ET VIE LOCALE

Faire vivre le territoire



FORMATION

Développer ses compétences

Notre association est membre du Mouvement Familles Rurales. Elle est agréée et habilitée pour son action dans de nombreux domaines : famille, consommation, éducation et jeunesse, loisirs, tourisme, vie associative, santé, formation.

La fédération nationale Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.

Avec 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 83 fédérations départementales et régionales, 40 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire.

Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.